

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2024

---

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'INDUSTRIE TEXTILE - (N° 2129)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD187

présenté par  
Mme Violland, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« la »

les mots :

« leur faible ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise également à donner des précisions sur ce que les seuils, qui seront déterminés par décret, permettront de discriminer en terme de pratiques commerciales, relativement, notamment, au fait que des modèles sont parfois commercialisés pendant un court laps de temps.